

Compte rendu de la séance du jeudi 23 novembre 2017

Présents : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Jean Claude CHANTRAINE, Sylvie FOURCADE, Jean-Marc BUFFET, Sophie ASSIMANS, Sandra CLOUET, Michèle COSTE, Jordi HOSTEIN, Philippe LACAZE, Ginette ROBERT, Christophe VIGNES

Absents : Ana ALVAREZ, Pierre MACHINAL, Edouard PALETOU

Secrétaire de la séance: Philippe LACAZE

Ordre du jour:

- Travaux voirie
- Travaux bâtiment
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Travaux VOIRIE 2017 : choix des entreprises

Monsieur le Maire donne les résultats de l'ouverture des plis de la consultation des entreprises pour les travaux de voirie 2017.

| N° offre | Entreprise | Montant H.T. | Montant T.T.C. |
|-----------------|-------------------|---------------------|-----------------------|
| 1 | SMTP VIGNEAU | 12 542.45 | 14 750.79 |
| 2 | SOGEBA | 13 710.00 | 16 452.00 |
| 3 | COLAS | 12 941.75 | 15 530.10 |

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de retenir l'entreprise SMTP VIGNEAU pour réaliser les travaux de voiries 2017.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à la présente décision.

Financement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sont engagés dans le cadre d'un marché de commande groupée par le SMEAVO (Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse) pour le compte de plusieurs communes.

Il précise que le montant prévisionnel prévu au Marché pour LAMARQUE-PONTACQ s'élève à 30 596.60 € H.T et que des travaux complémentaires de faible ampleur sont à prévoir.

Il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer pour le remboursement au SMEAVO des dépenses engagées pour le compte de la commune de LAMARQUE-PONTACQ d'un montant de 30 596.60 € H.T ainsi que pour les travaux complémentaires à venir, non chiffrés à ce jour.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- DÉCIDENT de rembourser au SMEAVO les dépenses engagées pour le compte de la commune de LAMARQUE-PONTACQ d'un montant de 30 596.60 € H.T et pour les travaux complémentaires à venir, non chiffrés à ce jour.

- CHARGE Monsieur le Maire de prévoir la somme correspondante au budget.

Sécurisation route de Lourdes :

Monsieur le Maire indique que, malgré une réunion en Mairie de Pontacq le 21 septembre dernier, la déviation des poids lourds par Lamarque-Pontacq n'est, à ce jour, pas réglée. En effet, le Maire d'Ossun, commune intéressée par cette déviation, prévenu trop tardivement, n'assistait pas à la réunion, comme la compagnie de gendarmerie Tarbes-Ossun.

Une nouvelle réunion est prévue le 8 janvier à Ossun.

Cependant, il est nécessaire que la commune de Lamarque avance sur les travaux de mise en sécurité pour les enfants qui se rendent à pied à l'école et utilisent un tronçon de cette voie.

Monsieur le Maire propose de réexaminer la proposition de l'Agence du Pays des Gaves :

- Busage du fossé côté gauche en allant vers Pontacq
- Voie piétonne avec couleur du revêtement différent de la chaussée entre 2 passages pour piétons à hauteur de la rue du Clos d'Aouset
- Délimitation avec des balisettes

Monsieur le Maire précise que ces travaux (30 745 € HT) peuvent être financés par les Amendes de Police à hauteur de 5 538 € (proposition du Conseiller départemental)

Travaux bâtiments :

- **Mairie** : L'entreprise HCP de Juillan a présenté un devis pour procéder à l'assèchement des murs pour un montant de 2 340 € HT. Accord unanime du Conseil municipal.
- **Anciens ateliers municipaux** : en cours de nettoyage et rangement

Taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire propose d'examiner le taux de la taxe d'Aménagement à appliquer en 2018. La commune ne tient pas à accabler les habitants de taxes trop élevées et conserve le taux de 1%. Accord unanime du Conseil municipal.

Questions diverses :

Revoir le stationnement des véhicules au jardin public du Bédât ainsi que celui à l'entrée du chemin des Allias

Le Maire

Marc BEGORRE